



Date de dépôt : 16 mars 2026

Pétition

Non à une baisse de prestations de l'aide sociale

Le mercredi 28 janvier dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'une modification de l'art. 6 al. 1 du règlement d'application de la mal nommée loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). Cela s'est décidé sans aucune discussion ni débat devant le parlement cantonal. Dans un but d'économie, le forfait d'intégration dont l'ensemble des adultes au bénéfice du minimum vital dispose a été diminué de 50 frs. Ce forfait était initialement de 300 frs et il avait déjà été baissé à 225 frs en 2014. Cette baisse s'inscrit dans une politique globale de précarisation dont les récentes coupes dans les mesures d'insertion et le non-renouvellement de postes de travail à l'Hospice général sont d'autres signes inquiétants.

Alors que les coûts des loyers, de l'assurance maladies et des produits de première nécessité ont explosés ces dernières années, cette mesure du Conseil d'Etat aggrave encore la précarité d'une partie importante de la population. Genève est l'un des cantons les plus riches de Suisse, et pourtant près d'une personne sur 5 s'y trouve en situation à risque de pauvreté. Il ne sert donc à rien de fustiger l'augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale ou de diminuer les prestations qui leur sont destinées. Il faut engager de réels moyens de lutte contre le développement de la pauvreté et de la précarité.

Nous, personnes au bénéfice de l'aide sociale, professionnel.x.les du secteur, citoyen.x.nes engagé.x.es contre la précarité et la pauvreté, demandons au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour qu'il revienne immédiatement sur sa décision.

N.B. 621 signatures¹

SSP-GE

M. Guillaume Thion

1233 Bernex

SIT

M. Jérôme Chapuis

1204 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 644 signatures électroniques.